

N°DCA-2019-029

- Membres  
théoriques : 17  
- Membres en  
exercice : 17  
- Membres  
présents :  
10  
- Pouvoirs :  
4  
- Votants :  
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT (2019-2022)**

Le 14 novembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU.  
MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**Suppléants**

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.  
MM. Nicolas BERTRAND, Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet - représenté par Monsieur Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED PC.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,  
Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,  
Monsieur Sébastien TASSERIE à Monsieur Nicolas BERTRAND,  
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Virginie LUCOT-AVRIL.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.  
MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'arrêté préfectoral n° 17-165 du 29 décembre 2017 portant approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Seine-Maritime,
- l'arrêté préfectoral n°18-43 du 11 juillet 2018 portant règlement opérationnel du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

\*  
\* \*

Considérant l'article L.1424-12 du code général des collectivités territoriales, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a arrêté un plan pluriannuel d'équipement en fonction des objectifs de couverture des risques fixés par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr).

Compte-tenu de divers événements intervenus au cours de l'année (inspection de la Direction Générale de la Sécurité Civile et Gestion de crises, comité de suivi de la convention de partenariat conclu avec le département de la Seine-Maritime du 15 juillet 2019, incendie industrielle de Petit-Quevilly du 26 septembre 2019, ...), il est nécessaire de procéder à des ajustements techniques à enveloppe constante (Chapitres I à V) et d'intégrer un nouveau projet transversal (Chapitre VI).

## I – Les matériels non-opérationnels

Cela concerne les matériels des ateliers, l'outillage technique des unités opérationnelles et fonctionnelles ainsi que l'électroménager, l'audiovisuel, l'informatique, les transmissions et le mobilier.

Plan d'équipement Matériels techniques non-opérationnels 2019-2022	PE 2019-2022				
	DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Matériels d'atelier</b>					
Matériels d'atelier - TOTAL	29 713 €	10 680 €	6 401 €	6 401 €	6 231 €
<b>Autres matériels et outillages techniques</b>					
Autres matériels et outillages techniques - TOTAL	198 900 €	27 687 €	33 424 €	50 031 €	87 758 €
<b>Autres matériels (électroménager, audiovisuel...)</b>					
Autres matériels (électroménager, audiovisuel...) - TOTAL	229 723 €	62 686 €	53 203 €	49 831 €	64 003 €
<b>Equipements matériels technique non-opérationnels - TOTAL</b>	<b>458 336 €</b>	<b>101 053 €</b>	<b>93 028 €</b>	<b>106 263 €</b>	<b>157 992 €</b>

Plan d'équipement Matériels informatiques 2019-2022	PE 2019-2022				
	DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021
<b>Licences</b>					
Licences	281 806 €	100 000 €	60 000 €	60 600 €	61 206 €
<b>Matériels informatiques</b>					
Matériels informatique	684 822	149 145	176 636	178 553	180 488
<b>Matériels informatique divers (photocopieurs...)</b>					
Matériels informatique divers	207 105 €	28 050 €	48 101 €	65 151 €	65 803 €
<b>Matériels d'intervention informatique courants - TOTAL</b>	<b>1 173 733 €</b>	<b>277 195 €</b>	<b>284 737 €</b>	<b>304 304 €</b>	<b>307 497 €</b>

<i>Plan d'équipement Matériels de transmissions 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION		2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
<b>Matériels de bureau</b>						
FAX		2 666 €	657 €	663 €	670 €	676 €
<b>Matériels réseaux divers</b>						
Matériels réseaux divers		68 869 €	5 914 €	20 945 €	20 985 €	21 025 €
<i>Matériels de transmissions - TOTAL</i>		<b>71 535 €</b>	<b>6 571 €</b>	<b>21 608 €</b>	<b>21 655 €</b>	<b>21 701 €</b>

<i>Plan d'équipement Mobiliers 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION		2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
<b>Mobiliers</b>						
<i>Mobiliers - TOTAL</i>		<b>134 142 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>23 000 €</b>	<b>30 142 €</b>

## Synthèse

<i>Plan d'équipement Matériels non opérationnels 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION		2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Equipements matériels technique non-opérationnels		458 336 €	101 053 €	93 028 €	106 263 €	157 992 €
Matériels d'intervention informatique courants		1 173 733 €	277 195 €	284 737 €	304 304 €	307 497 €
Matériels de transmissions		71 535 €	6 571 €	21 608 €	21 655 €	21 701 €
Mobiliers		134 142 €	33 000 €	48 000 €	23 000 €	30 142 €
<i>Plan d'équipement Matériels non opérationnels 2019-2022 - TOTAL</i>		<b>1 837 746 €</b>	<b>417 819 €</b>	<b>447 373 €</b>	<b>455 222 €</b>	<b>517 332 €</b>

## II – Les matériels d'intervention courants

Il s'agit des matériels utilisés pour le fonctionnement courant des unités opérationnelles. Ils intègrent notamment ce qui relève des Équipements de Protection Individuelle et des équipements opérationnels tels que les moyens de lutte contre les incendies, les appareils de détection, l'éclairage, la protection respiratoire, etc.

Les ajustements proposés portent sur une augmentation globale des crédits de 282 456 € et correspondent aux propositions suivantes :

- acquérir des machines industrielles destinées à laver et à sécher des matériels particulièrement exposés aux suies (protection respiratoire notamment) pour l'atelier du service en charge des contrôles des équipements et des matériels ainsi que pour le site de formation de Tourville-la-Rivière. Cette disposition rentre dans le cadre du plan de prévention des risques liés à la toxicité des fumées d'incendie ;
- anticiper la dotation en chaussons non-incendie à l'attention de l'ensemble des personnels intégrés aux unités opérationnelles en régime de garde (2019-2020) ;
- augmenter les dotations habillement pour faire face à l'accroissement du nombre d'engagement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires ;
- remplacer des pylônes constituant le réseau de transmission et acquérir des moyens de transmissions complémentaires, notamment dans le cadre du secours hélicopté.

<i>Plan d'équipement Matériels d'Intervention Courants 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
<b>EPI (masques, casques, etc.)</b>						
EPI (masques, casques, ARI, cagoules, bouteilles ARI, etc.)	281 142 €	176 824 €	62 011 €	15 717 €	26 590 €	
Effets d'uniforme et tenues opérationnelles	2 119 160 €	483 945 €	757 283 €	558 456 €	319 476 €	
<b>Matériels opérationnels</b>						
Matériels incendie	801 454 €	199 319 €	263 143 €	155 931 €	183 061 €	
Matériels de détection	242 581 €	74 318 €	74 606 €	78 545 €	15 112 €	
Outils de forçement	72 425 €	17 620 €	25 162 €	13 894 €	15 749 €	
Matériels de balisage et de signalisation	96 035 €	29 824 €	30 122 €	30 423 €	5 666 €	
Matériels d'éclairage et de production d'énergie	98 977 €	20 980 €	28 180 €	29 225 €	20 592 €	
Matériels de désincarcération	66 925 €	7 300 €	40 028 €	7 597 €	12 000 €	
Matériels de protection respiratoire	142 000 €	13 000 €	84 000 €	45 000 €	0 €	
Matériels de transmission	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Matériels opérationnels - TOTAL</b>	<b>1 520 397 €</b>	<b>362 361 €</b>	<b>545 241 €</b>	<b>360 615 €</b>	<b>252 180 €</b>	
<b>1 023 130,00</b>						
<b>Risques périlleux</b>						
<b>Risques périlleux - TOTAL</b>	<b>190 864 €</b>	<b>65 962 €</b>	<b>65 631 €</b>	<b>34 883 €</b>	<b>24 388 €</b>	
<b>Risques aquatiques</b>						
<b>Risques aquatiques - TOTAL</b>	<b>148 954 €</b>	<b>28 201 €</b>	<b>47 716 €</b>	<b>42 652 €</b>	<b>30 385 €</b>	
<b>Risques technologiques</b>						
<b>Risques technologiques - TOTAL</b>	<b>370 190 €</b>	<b>109 852 €</b>	<b>100 872 €</b>	<b>85 817 €</b>	<b>73 649 €</b>	
<b>Matériels d'Intervention Courants - TOTAL</b>	<b>4 630 707 €</b>	<b>1 227 145 €</b>	<b>1 578 754 €</b>	<b>1 098 140 €</b>	<b>726 668 €</b>	

Il s'agit également des matériels concourant au réseau d'alerte et de transmission.

<i>Plan d'équipement Matériels de Transmissions 2019-2022</i>						
DÉSIGNATION	2019-2022	2019-2022 (arrondi)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
<b>Réseaux d'alerte</b>						
RIAS- Récepteur Individuel d'appel Selectif	98 096 €	98 096 €	26 586 €	23 600 €	23 836 €	24 074 €
<b>Réseaux de transmission</b>						
Réseaux de transmissions	280 121 €	280 120 €	150 655 €	76 396 €	26 403 €	26 667 €
<b>Matériels de Transmissions - TOTAL</b>	<b>378 217 €</b>	<b>378 216 €</b>	<b>177 241 €</b>	<b>99 996 €</b>	<b>50 239 €</b>	<b>50 741 €</b>

## Synthèse

<i>Plan d'équipement Matériels d'interventions courants 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
<b>Matériels d'Intervention Courants</b>	<b>4 630 707 €</b>	<b>1 227 145 €</b>	<b>1 578 754 €</b>	<b>1 098 140 €</b>	<b>726 668 €</b>	
<b>Matériels de Transmissions</b>	<b>378 217 €</b>	<b>177 241 €</b>	<b>99 996 €</b>	<b>50 239 €</b>	<b>50 741 €</b>	
<b>Plan d'équipement Matériels d'interventions courants 2019-2022 - TOTAL</b>	<b>5 008 924 €</b>	<b>1 404 386 €</b>	<b>1 678 750 €</b>	<b>1 148 379 €</b>	<b>777 409 €</b>	

## III – Les matériels roulants et navigants

Il vous est proposé de tenir compte :

- de la réglementation maritime, notamment pour la navigation sur la Seine ;
- de l'évolution de la couverture des risques liée à la lutte contre les feux d'espace naturels ;
- de la réorganisation territoriale de deux groupements.

## **Les véhicules d'extinction**

### 1) Lutte contre les feux en espaces naturels

La doctrine opérationnelle du Sdis 76 concernant la lutte contre les feux en espaces naturels se précise. Le renouvellement de cinq CCFL (Camion Citerne Feux de forêt Léger) par des CCFM (Moyen) était initialement programmé à partir de 2022. Il est proposé d'avancer ce renouvellement dès 2021 à hauteur d'une unité par an.

Les Camions Citerne Incendie (CCI) actuellement en service vieillissent prématurément et engendrent des frais conséquents. Il était initialement programmé leur remplacement par un Camion Citerne Grande Capacité (CCGC). Toutefois, le CCFS (Camion Citerne Feux de forêt Super) permet à la fois de disposer d'une importante quantité d'eau tout en luttant contre les feux d'espaces naturels. Il est proposé de débiter un plan de renouvellement dès 2021 pour ce type d'engin.

### 2) Lutte contre les feux de structure

4 unités opérationnelles en environnement urbain font actuellement l'objet d'une dotation en Fourgon Pompe-Tonne Léger. Les difficultés de circulation rencontrées dans les agglomérations et la prévention des sinistres dans les unités à forte activité opérationnelle, conduit à généraliser le remplacement d'un des deux Fourgons Pompe-Tonne par un Fourgon Pompe-Tonne Léger.

## **Les moyens de spécialités**

La typologie de navire influençant les dispositions liées à la navigation de nuit et l'obligation de présence de l'accastillage ad'hoc conduit à requalifier le type d'embarcation à destination d'unités opérationnelles naviguant sur la Seine.

Aussi, la prospection des futures acquisitions amène à réévaluer les coûts initialement programmés.

## **Les véhicules de liaison et de transport**

15 véhicules légers composant le parc départemental dépassent les 12 ans de mise en service et comptent plus de 150 000 kilomètres. Il est proposé d'ajuster le plan initialement programmé afin de tenir compte de la nécessité de renouvellement par du matériel neuf et faisant l'objet de dispositifs de sécurité accrus dans le but de limiter les coûts de maintenance.

2 Véhicules Léger Hors Route (VLHR) atteindront les critères de réforme en 2020. Les services techniques constatent des difficultés d'approvisionnement en pièces détachées. Aussi, la politique opérationnelle de mise à l'eau d'embarcation suggère une typologie d'engin adaptée selon qu'elle se réalise en zone fluviale ou littorale. Il est proposé d'ajuster les crédits pour remplacer ces véhicules.

## Les moyens de soutien opérationnel

Il était initialement programmé l'acquisition d'une berce intégrant une grue auxiliaire permettant de manœuvrer des charges sur un plateau. Cette grue auxiliaire sera intégrée sur un véhicule porte-cellule déjà inscrit au plan pluriannuel d'équipement.

Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022		PE 2019-2022					Evolution par rapport à la délibération précédente	
Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021	2022		
<b>Véhicules opérationnels et moyens navigants</b>								
Véhicules de secours	39	2 397 383 €	12	9	9	9	0	0 €
Véhicules d'extinction	13	3 113 959 €	2	4	3	4	-2	-114 618 €
Moyens élévateurs automobiles	2	973 600 €	0	1	0	1	0	0 €
Moyens de spécialités	9	586 365 €	4	2	2	1	0	34 473 €
Véhicules de liaison et de transport de type léger	24	363 522 €	10	6	4	4	3	44 644 €
Véhicules de liaison et de transport de type tous chemins	4	95 500 €	2	2	0	0	2	50 000 €
Véhicules de liaison et de transport pour les unités opérationnelles	21	285 471 €	8	4	6	3	0	0 €
Véhicules de transport de personnels	6	138 661 €	2	1	2	1	0	0 €
Véhicules de commandement	1	235 200 €	0	0	1	0	0	0 €
Véhicules de balisage, protection, opérations diverses	31	675 700 €	8	8	7	8	0	0 €
Moyens de soutien opérationnel	10	495 917 €	4	3	2	1	-1	-27 000 €
<b>Véhicules opérationnels et moyens navigants - TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>9 361 279 €</b>	<b>52</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>2</b>	<b>-12 500 €</b>

## Les véhicules non-opérationnels

Il vous est proposé d'ajuster les crédits alloués au plan pluriannuel d'équipement afin de permettre la dotation d'un véhicule léger dans le parc commun d'un état-major de groupement.

Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022		PE 2019-2022					Evolution par rapport à la délibération précédente	
Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021	2022		
<b>Véhicules fonctionnels</b>								
Véhicules non opérationnels	16	352 098 €	5	4	4	3	1	12 500 €
<b>Véhicules fonctionnels - TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>352 098 €</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>12 500 €</b>

## Synthèse

Plan d'équipement Matériels roulants 2019-2022		PE 2019-2022					Evolution par rapport à la délibération précédente	
Désignation	Nbre	2019-2022	2019	2020	2021	2022		
Véhicules opérationnels et moyens navigants	160	9 361 279 €	52	40	36	32	2	-12 500 €
Véhicules non opérationnels	16	352 098 €	5	4	4	3	1	12 500 €
<b>Plan d'équipement Matériels roulants - TOTAL</b>	<b>176</b>	<b>9 713 377 €</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	

## IV- Les matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives

Il s'agit des matériels visant à disposer, lors des actions de formations, des outils nécessaires à l'apprentissage des techniques d'intervention dans des conditions de sécurité optimales et dans des situations les plus proches possibles des réalités opérationnelles.

Les ajustements suivants sont proposés :

- acquisition d'un système de simulation de feux de véhicules ;
- renouvellement sur 2 ans des 4 parcours sportifs afin de disposer de matériels adaptés pour la finale zonale qui devrait être organisée en Seine-Maritime en 2021.

<i>Plan d'équipement Matériels Formation-Sport 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
<b>Matériels Formation - Mannequins</b>						
Matériels Formations Mannequins	33 532 €	12 231 €	10 455 €	10 846 €	0 €	
<b>Divers SUAP</b>						
Divers SUAP	3 880 €	727 €	3 060 €	93 €	0 €	
<b>Divers secours routiers</b>						
Divers secours routiers	4 560 €	3 030 €	1 530 €	0 €	0 €	
<b>Divers incendie et autres</b>						
Divers matériels incendie et autres	18 749 €	2 525 €	15 612 €	612 €	0 €	
<b>TOTAL Matériels Formations</b>	<b>60 721 €</b>	<b>18 513 €</b>	<b>30 657 €</b>	<b>11 551 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Matériels SPORT</b>						
<b>Matériels SPORT - TOTAL</b>	<b>78 115 €</b>	<b>17 221 €</b>	<b>30 220 €</b>	<b>30 674 €</b>	<b>0 €</b>	
<b>Matériels Formation-Sport - TOTAL</b>	<b>138 836 €</b>	<b>35 734 €</b>	<b>60 877 €</b>	<b>42 225 €</b>	<b>0 €</b>	

## V- Les matériels du Service de Santé et de Secours Médical

La planification des investissements nécessaires au renouvellement des matériels médico-secouristes concerne le matériel en dotation et tient compte de l'obsolescence, de la dégradation des pertes et des pannes définitives constatées d'une année sur l'autre.

Les ajustements proposés portent sur un certain nombre de matériels non communicants qui seront remplacés ou renouvelés par des matériels modernes dans le cadre du projet e-Secours. Il est proposé de les sortir de cette programmation, ce qui conduit à une réduction des crédits de 282 456 €.

<i>Plan d'équipement Matériels du SSSM 2019-2022</i>		<i>PE 2019-2022</i>				
DÉSIGNATION	2019-2022	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
<b>Dispositifs médicaux d'orthopédie et d'ostéosynthèse</b>						
Dispositifs médicaux d'orthopédie et d'ostéosynthèse	33 522 €	7 828 €	8 352 €	8 628 €	8 714 €	
<b>Dispositifs médicaux consommables d'abord pulmonaire et d'anesthésie réanimation</b>						
Dispositifs médicaux consommables d'abord pulmonaire et d'anesthésie réanimation	22 964 €	3 850 €	6 350 €	6 350 €	6 414 €	
<b>Dispositifs médicaux d'équipement d'anesthésie, réanimation et soins intensifs</b>						
Dispositifs médicaux d'équipement d'anesthésie, réanimation et soins intensifs	9 273 €	2 500 €	2 250 €	2 250 €	2 273 €	
<b>Dispositifs médicaux d'équipement d'assistance fonctionnelle circulatoire</b>						
Dispositifs médicaux d'équipement d'assistance fonctionnelle circulatoire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Dispositifs médicaux d'équipements d'assistance fonctionnelle respiratoire</b>						
Dispositifs médicaux d'équipements d'assistance fonctionnelle respiratoire	31 297 €	3 740 €	9 990 €	8 740 €	8 827 €	
<b>Dispositifs médicaux d'équipements d'exploration fonctionnelle</b>						
Dispositifs médicaux d'équipements d'exploration fonctionnelle	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
<b>Equipements généraux de laboratoire</b>						
Equipements généraux de laboratoire	5 015 €	500 €	1 500 €	1 500 €	1 515 €	
<b>Equipements médicaux et non médicaux liés à l'hospitalisation</b>						
Equipements médicaux et non médicaux liés à l'hospitalisation	104 948 €	37 313 €	28 904 €	29 584 €	9 147 €	
<b>Equipements médicaux et techniques divers</b>						
Equipements médicaux et techniques divers	68 079 €	17 566 €	16 000 €	2 514 €	31 999 €	
<b>Matériels du SSSM - TOTAL</b>	<b>315 098 €</b>	<b>83 297 €</b>	<b>83 346 €</b>	<b>69 566 €</b>	<b>78 889 €</b>	

## VI- Le projet e-Secours : dématérialisation des fiches bilans

80% de l'activité opérationnelle du Sdis 76 concerne le secours à personne, soit près de 70 000 interventions en 2019. Chacune d'entre elle conduit actuellement à la transcription manuelle de données nécessaires à la réalisation de la mission et à leur transmission verbale aux services partenaires.

Il est proposé d'informatiser le dispositif afin d'améliorer la prise en charge des victimes en permettant :

- d'enregistrer des informations tout en bénéficiant d'outils d'aide à la décision ;
- de transmettre en temps réel et simultanément les informations aux salles opérationnelles du Sdis et de ses partenaires ;
- d'apporter de nouveaux outils d'appréciation de la situation afin de contribuer, in fine, au désengorgement des services d'urgence ;
- de sécuriser l'établissement d'un point de vue des vigilances : identité des victimes, suivi biomédical, déclaration des événements indésirables, etc.

<i>Projet e-Secours 2020-2023</i>	<i>PE 2020-2023</i>				
DÉSIGNATION	2020-2023	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Tablettes et accessoires - Moniteur de surveillance</b>					
<i>Projet e-Secours - TOTAL</i>	1 312 500 €	575 000 €	246 000 €	246 000 €	245 500 €

\*  
\* \*

Les avis suivants ont été recueillis :

- le comité technique du Sdis, lors de sa séance du 14 novembre 2019 :
  - pour le collège des représentants de l'administration, un avis favorable a été émis à l'unanimité ;
  - pour le collège des représentants du personnel, un avis favorable a été émis à l'unanimité ;
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) lors de sa séance du 14 novembre 2019 a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier sous réserve de l'avis donné par la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (Catsis) du 03 décembre 2019.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191118-DCA-2019-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Affichage : 19/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le président du conseil d'administration,**

**André GAUTIER**

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*